

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1986 B 06211
Numéro SIREN : 337 662 217
Nom ou dénomination : A.M. INTERNATIONAL S.A. (AFRIQUE ET MEDITERRANEE
INTERNATIONAL)

Ce dépôt a été enregistré le 29/07/2022 sous le numéro de dépôt 102065



20221020652021

DATE DEPOT : 29/07/2022

N° DE DEPOT : 102065

N° GESTION : 1986B06211

N° SIREN : 337662217

DENOMINATION : A.M. INTERNATIONAL S.A. (AFRIQUE ET MEDITERRANEE INTERNATIONAL)

ADRESSE : 31 RUE POUSSIN 75016 PARIS

MILLESIME : 2021

AM INTERNATIONAL
Société par actions simplifiée
au capital de 768 200 euros
Siège social : 31 Rue Poussin
75016 PARIS
337 662 217 RCS PARIS

Greffier du tribunal
de commerce de Paris
le déposé le :

11 AOUT 2022

102065

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 JUIN 2022

Le 27 juin 2022, à 11 heures, les associés de la Société AM INTERNATIONAL se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre remise en main propre ou par lettre recommandée.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Zyad LIMAM préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Zyad LIMAM et Madame Emmanuelle PONTIE, présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Madame Laurence LIMOUSIN.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 45 699 actions, soit 59,5 % des actions ayant un droit de vote.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- le rapport du Président sur les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31/12/2021
- le rapport de gestion du Président
- le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

EP 2 H

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31/12/2021
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 et quitus au Président;
- Affectation du résultat;
- Constatation de l'infériorité des capitaux propres à la moitié du capital, et décision ;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- Pouvoirs en vue des formalités;
- Questions diverses.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39. 4 du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 172 751 euros en totalité au compte de report à nouveau.

Le solde du report à nouveau après affectation sera de (865 679) euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

EP h
J

TROISIÈME RESOLUTION

En raison de l'affectation du résultat, les capitaux propres de la Société sont inférieurs à la moitié du capital social. En accord avec l'article L 225-248 du Code de commerce, l'assemblée générale décide la continuité de l'activité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ; en prend acte purement et simplement

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

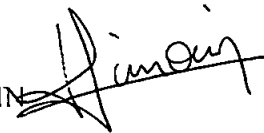
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 12h00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.



Le Président de l'assemblée
Monsieur Zyad LIMAM

La Secrétaire
Madame Laurence LIMOUSIN

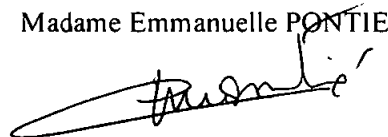


Les Scrutateurs

Monsieur Zyad LIMAM



Madame Emmanuelle PONTIE



11 AOÛT 2022

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS 202065

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	x
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
AM INTERNATIONAL	31 RUE POUSSIN
SIRET 3 3 7 6 6 2 2 1 7 0 0 0 3 9	75016 PARIS
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	172 751
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater V			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS C6C/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI x NON
Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
AUDIT CONSEIL FRANCE INTERNATIONAL 11 RUE DES LAITIÈRES 94300 VINCENNES Tél: 0143743991			
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date:	Lieu PARIS
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire:	
Examen de conformité fiscale (ECF)		Signature	

Cegid Quenda

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2021 ou exercice
du 01/01/2021
au 31/12/2021

Désignation de l'entreprise AM INTERNATIONAL

Adresse 31 RUE POUSSIN 75016 PARIS

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①	
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLETE
1 LIMAM Ziad Directeur de rédaction	136 rue de la Tour 75016 Paris
2 MEOMARTINI Isabella Directrice artistique	94 avenue Philippe Auguste 75011 Paris
3 PONTIE Emmanuelle Directrice adjointe de rédaction	19 rue Duvivier 75007 Paris
4 LIMOUSIN Laurence Responsable Admin et financier	2 rue du port 78400 Chatou
5 LIMAM Ziad Président	136 rue de la Tour 75016 Paris
6	
7	
8	
9	
10	

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1 78 110				78 110				78 110
2 60 162				60 162				60 162
3 64 393				64 393				64 393
4 48 233				48 233				48 233
5 44 200				44 200				44 200
6								
7								
8								
9								
10								
* 295 098				295 098				295 098

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ① :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2021 (total col.9 + total col.10) ⑩	295 098	- de l'exercice 2021 ⑪	(172 751
- de l'exercice précédent ⑪	394 804	- de l'exercice précédent ⑪	(191 868
Nom et qualité du signataire		A PARIS le _____	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONAL Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 31 RUE POUSSIN 75016 PARIS Durée de l'exercice précédent* 12Numéro SIRET* 3 3 7 6 6 2 2 1 7 0 0 0 3 9 Néant ☐ *

		Exercice N clos le, <u>31 12 2021</u>		N-1 <u>31 12 2020</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	15 166	29 600
	Fonds commercial (I)	AH	AI	605 223	605 223
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	4 183	0
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV	200	200
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE	5 003	5 003
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	629 774	640 026
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (I)	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	499 594	488 018
	Autres créances (3)	BZ	CA	57 092	56 950
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
STOCKS *	Disponibilités	CF	CG	8 906	176 371
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	5 861	3 515
	TOTAL (III)	CJ	CK	571 454	724 853
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	1 201 228	1 364 879
			IB	201 608	
			IC		
			ID		

Renvois : (1) Dont droit au bail

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :

(3) Part à plus d'un an :

Clause de réserve de propriété : *

Immobilisations :

Stocks :

Créances :

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepid Quatre

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONAL

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :7.68...200.....)	DA	768 200	768 200
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	371 778	371 778
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	9 353	9 353
	Report à nouveau	DH	(692 928)	(500 060)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(172 751)	(192 868)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	283 652
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
		DO		
	TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
		DR		
	TOTAL (III)			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	250 000	250 000
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	102 235	105 590
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	402 528	366 157
	Dettes fiscales et sociales	DY	130 113	157 526
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	28 952	24 659
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	3 749	4 544
	TOTAL (IV)	EC	917 577	908 476
	Ecarts de conversion passif *	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 201 228	1 364 879
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	698 446	658 476
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2022

Désignation de l'entreprise :		AM INTERNATIONAL				Néant ☐ *		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens*	FD	31 738	FE	97 063	FF	128 801
		services*	FG	161 273	FH	780 790	FI	942 063
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	193 011	FK	877 853	FL	1 070 864	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP		
	Autres produits (I) (II)					FQ	6 053	
								44 165
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 076 917	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	510 556	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	5 266	
	Salaires et traitements*					FY	482 480	
	Charges sociales (10)					FZ	183 883	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	14 869	
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC		80 265	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD				
	Autres charges (12)			GE	51 235	18 251		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 248 288
							1 294 187	
- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(171 371)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN	16	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	16	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 381	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	1 381	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 381)	
- RÉSULTAT COURANT AVANT IMP TS (I - II III - IV V - VI)						GW	(172 751)	
							(214 559)	

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONAL				Néant ☐ *			
				Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		28 136	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		28 136	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		5 446	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		1 000	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		6 446	
- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI		21 690	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK			
TOTAL DES PRODUITS (I III V VII)				HL	1 076 917	1 109 223	
TOTAL DES CHARGES (II IV VI VIII IX X)				HM	1 249 669	1 302 092	
5 - BÉNÉFICE DU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(172 751)	(192 868)	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *		HP		
			- Crédit bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	39 340	17 470
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9		
		A8		dont cotisations Madelin	A7		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N			
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2022

Formulaire obligatoire (article 33
A du Code Général des Impôts)

Formulaire obligatoire (article 33 A du Code Général des Impôts)

Exemplaire à conserver par le déclarant

Désignation de l'entreprise : **AM INTERNATIONAL**

Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				1		2	
						3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	698 181	KE		KF
CORPORELLES	Terrains		KC		KH		KI
	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui					
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					
		Matériel de transport *					
	Matériel de bureau et mobilier informatique						
		Emballages récupérables et divers *					
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL III						
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T
	Autres participations		8U	200	8V		8W
	Autres titres immobilisés		IP	5 003	IR		IS
	Prêts et autres immobilisations financières		IT		IU		IV
	TOTAL IV		LQ	5 203	LR		LS
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			QC	749 350	QH		QJ

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO		DO		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	698 181	IX
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre							
		Sur sol d'autrui							
	Inst. gales, agencés et am. des constructions								
	Installations techniques, matériel et outillage industriels								
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers							
		Matériel de transport							
	Matériel de bureau et mobilier informatique								
		Emballages récupérables et divers *							
	Immobilisations corporelles en cours								
	Avances et acomptes								
	TOTAL III								
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		M7		OW
	Autres participations		IO		OX		OY	200	OZ
	Autres titres immobilisés		II		2B		2C	5 003	2D
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	5 203	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		OK	2 850	OL	751 118	OM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Dossier N° AMI en Euros.

AUDIT CONSEIL FRANCE INTERNATIONAL

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONAL

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	CV		EL	EM	EN
Fonds commercial	RE		RF	RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles	PE	63 358	PF	14 434	PG
TOTAL I	RK	63 358	RM	14 434	RN
Terrains	PI		PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ		QA	QB	QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	QE	QF	QG
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
TOTAL II	QU	45 966	QV	435	QW
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)	QN	109 324	QP	14 869	QQ
				2 850	QR
					121 343

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. générales, agencements et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL III							
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venant de participations (NP + NQ + NR)	NW	Total général non venant de participations (NS + NT + NU)		NY	Total général non venant de participations (NW - NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONALNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (I)*	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR			
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U			
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y			
	TOTAL II		5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D		
		- corporelles	6E	6F	6G	6H		
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05		
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X		
	Sur stocks et en cours	- autres immobilisations financières(1)*	06	07	08	09		
			6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	80 265	6U	6V	6W	80 265	
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X		6Y	6Z	7A		
	TOTAL III		7B	80 265	TV	TZ	UA	80 265
	TOTAL GÉNÉRAL (I II III)		7C	80 265	UB	UC	UD	80 265
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		UF				
	- financières	UG		UH				
	- exceptionnelles	UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.					10			
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.								
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONALNéant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	579 859		579 859						
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	52 256		52 256					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	100		100					
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	4 737		4 737						
	Charges constatées d'avance	VS	5 861		5 861						
	TOTAUX		VT	642 812	VU	642 812	VV				
	RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus de 1 an à l'origine	VH	250 000		30 869		219 131				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	402 528		402 528						
Personnel et comptes rattachés		8C	29 599		29 599						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	73 051		73 051						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	22 823		22 823						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	4 640		4 640						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	102 235		102 235						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	28 952		28 952						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	3 749		3 749						
TOTAUX		VY	917 577	VZ	698 446		219 131				
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	527	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	527	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONAL		Néant ☐		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 1				
I RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés					WA		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG	XE		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RE			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	XW		
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					IF		
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)		IS		
		- imposées au taux de 0 %		ZN				
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme		WN				
		- Plus-values soumises au régime des fusions		WO				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	VQ		
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3		
					TOTAL I	WR		
II DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *						WS 172 751		
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)				VW		
		- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)				WH		
		- imposées aux taux de 19 %				WP		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				VV		
		- imputées sur les déficits antérieurs				XB		
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %				IB		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations)						XA		
Produit net des actions et parts d'intérêts : 2A								
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX		
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY		
Majoration d'amortissement *						XD		
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (prise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF
				Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA	
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	IF	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	Créance dérogée par le report en arrière du déficit	ZI			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2		
III RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II	XH 172 751		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		NI				
		déficit (II moins I)				XJ 172 751		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN		XO 172 751		

Désignation de l'entreprise : <u>AM INTERNATIONAL</u>		Néant ☐ *	
I SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	2 421 051	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter		
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	2 421 051	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	172 751	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	2 593 802	
II INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	5 098	
III PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuille séparée)		Dotations de l'exercice	
Reprises sur l'exercice			
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 ^o du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONAL										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	(500 060)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	(192 868)		Dividendes	- Autres réserves	ZD						
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions		ZE						
					Report à nouveau		ZF						
	TOTAL I	0F	(692 928)		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZG	(692 928)					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	197 973		191 902					
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	76 194		79 063					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	35 976		40 633					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	66 004		67 620					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	134 408		144 015					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	510 556		523 234					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW								
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			9Z	5 266		11 807					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	5 266		11 807					
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	58 862		39 272					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	56 466		43 412					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle soumise au titre des salaires DADS de 2021)*				0B								
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				0S								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP											
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH								
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC						
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **AM INTERNATIONAL** Néant ☐ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	activum 2 imacs	2 850	2 850		
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				(10)			
(7)		(8)	(9)	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	(11)
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (9))						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (10))						
	CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)						
			(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONAL

Néant ☒ *

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONALNéant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ②	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMP T SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMP T SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONAL

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 53A du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E-SD 2022

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

16

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONAL				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2021		et clos le : 31/12/2021		Durée en nombre de mois : 1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	0
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	1 070 864
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL I				OX	1 070 864
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	6 053
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
TOTAL 2				OM	6 053
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)					
Achats				ON	
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	450 383
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	51 235
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	501 618
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				OG	575 300
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA	575 300
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	1 070 864	Effectifs au sens de la CVAE *	EY align="right">0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence		GY	01/01/2021	GZ	31/12/2021
Date de cessation				HR	

Copie Quadra

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NDT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET 3 3 7 6 6 2 2 1 7 0 0 0 3 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AM INTERNATIONAL

ADRESSE (voie) 31 RUE POUSSIN

CODE POSTAL 75016 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 15 364

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 52 833

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination KYAD HOLDING

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 22.53 Nb de parts ou actions 15 364

Adresse : N° 44 Voie Avenue Lamblin

Code postal Commune ABIDJAN Pays CI

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique LIMAM Prénom(s) ZYAD

Nom marital % de détention 66.21 Nb de parts ou actions 45 151

Naissance : Date 080463 N° Département Commune Pays

Adresse : N° 136 Voie Rue de La Tour

Code postal 75016 Commune PARIS Pays FR

Titre (2) M Nom patronymique FAKHOURY Prénom(s) CLYDE

Nom marital % de détention 11.26 Nb de parts ou actions 7 682

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° 25 Voie 25 BP 1805

Code postal Commune ABIDJAN Pays CI

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2022

Formulaire obligatoire
(art. 39 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET 3 3 7 6 6 2 2 1 7 0 0 0 3 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AM INTERNATIONAL

ADRESSE (voie) 31 RUE POUSSIN

CODE POSTAL 75016

VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
48610000 CHARGES CONSTAT_ES D'AVANCES			5 861.00
31/12/2021 EXT COT CB 01/01-30/06	68.00		
31/12/2021 EXT XEROX 01/22	300.00		
31/12/2021 EXT AXA MP 2022	785.57		
31/12/2021 EXT AXA RC 01/01-30/06	1 258.69		
31/12/2021 EXT ORANGE 01/22	225.00		
31/12/2021 EXT ORANGE 01/01-26/02	43.75		
31/12/2021 EXT SFR 01/01-23/01	41.25		
31/12/2021 EXT SENEGAL SUPPLY BASE AMHS14	2 400.00		
31/12/2021 EXT COT AMEX 01/01-30/11	605.00		
31/12/2021 EXT CCIJP 2022	122.00		
31/12/2021 EXT ORANGE 01/01-07/01	11.74		
41812000 MLP FACT A ETABLIR			107.34
31/12/2021 EXT MLP AM422		84.53	
31/12/2021 EXT MLP AM421		9.86	
31/12/2021 EXT MLP AM418		1.32	
31/12/2021 EXT MLP AMHS13		473.60	
31/12/2021 EXT MLP AM423		9.48	
31/12/2021 EXT MLP AM423	908.03		
31/12/2021 EXT MLP AM422		150.39	
31/12/2021 EXT MLP AM421	14.31		
31/12/2021 EXT MLP AM419		2.65	
31/12/2021 EXT MLP AMHS13		83.17	
44870000 ETAT CHARGES A RECEVOIR			100.00
31/12/2021 SAL SALAIRES 12/21	100.00 *		
COMPTES DE PASSIF			
48712000 CLIENTS ABTS A SERVIR			3 748.61
31/12/2021 BIL ABONNEMENTS AU 31/12		3 748.61	
40811000 FOURN. FACT. NON PARV. FRS			32 491.09
31/12/2021 EXT DJEYNAB HANE DIALLO ARTCI		320.00	
31/12/2021 EXT DJEYNAB HANE DIALLO ANSUT		500.00	
31/12/2021 EXT CIC 4T21		206.74	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
31/12/2021 EXT CIC 4T21		14.00	
31/12/2021 EXT AFP F.238013		1 141.00	
31/12/2021 EXT CABRERA F.1		1 272.50	
31/12/2021 EXT CIC FACT SGT 12/21		588.93	
31/12/2021 EXT CIC FACT SGT 12/21		22.00	
31/12/2021 EXT IA POSTE 12/21		193.25	
31/12/2021 EXT IA POSTE 12/21		238.06	
31/12/2021 EXT IA SAIF F.2201-0006		404.80	
31/12/2021 EXT MERCE F.42498DKZ		103.07	
31/12/2021 EXT ORANGE 12/21		148.87	
31/12/2021 EXT SFR 24/12-31/12		17.21	
31/12/2021 EXT GREFFE DEPOT 2020		50.89	
31/12/2021 EXT ABACA PRESS F.22/72032		259.60	
31/12/2021 EXT ABACA PRESS F.22/72101		1 344.20	
31/12/2021 EXT CIC FACT SGT 12/21		7.80	
31/12/2021 EXT CIC FACT SGT 12/21		7.80	
31/12/2021 EXT ELBO CONSULTING F.2022-AMI-00		840.00	
31/12/2021 EXT ZAZZO F.2021-07-008		183.70	
31/12/2021 EXT KHALID 2020/2021		1 150.80	
31/12/2021 EXT AC-FI 2021		6 000.00	
31/12/2021 EXT GREFFE TC DEPOT 2021		45.87	
31/12/2021 EXT PHOTOS AM415		1 200.00	
31/12/2021 EXT PHOTOS AM416		940.00	
31/12/2021 EXT PHOTOS AM417		2 150.00	
31/12/2021 EXT PHOTOS AM418		1 300.00	
31/12/2021 EXT PHOTOS AM419		450.00	
31/12/2021 EXT PHOTOS AMHS13		390.00	
31/12/2021 EXT PHOTOS AM421		1 500.00	
31/12/2021 EXT PHOTOS AM422		1 350.00	
31/12/2021 EXT PHOTOS AM423		3 000.00	
31/12/2021 EXT PHOTOS AM413		2 600.00	
31/12/2021 EXT PHOTOS AM414		2 550.00	
42820000 PERS. CONGES A PAYER			5 097.63
31/12/2021 EXT CONGES PAYES AU 31/12		5 097.63	
42860000 PERS. COMMISSIONS A PAYER			6 590.74
31/12/2017 AN PRESIDENCE DU CAMEROUN 2017		* 18 914.63	
31/12/2017 AN CAMWATER E16032		600.00	
30/04/2018 AN PRESIDENCE DU CAMEROUN 2018		* 32 895.00	
31/05/2018 AN PRESIDENCE DU CAMEROUN 2017	6 990.19 *		
31/12/2018 AN PRESIDENCE CAMEROUN REP 2018	13 033.87 *		
31/12/2019 AN PRESIDENCE CAMEROUN 2017	1 242.84 *		
31/12/2019 AN PRESIDENCE CAMEROUN 2018	1 210.44 *		
31/12/2019 AN ANPE MALI E19023		360.00	
31/12/2020 AN PRESIDENCE CAMEROUN 2017	6 602.12 *		
31/12/2020 AN PRESIDENCE CAMEROUN 2018	14 414.69 *		
31/12/2020 AN REPRISE COM/CAMEROUNE 50%	4 157.74		

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
31/12/2021 BIL CIE E21014		183.00	
31/12/2021 BIL BTL E21024		300.00	
31/12/2021 BIL SNB E21025		360.00	
31/12/2021 BIL SPF E21028		330.00	
31/12/2021 BIL BTL E21030		300.00	
43860000 AUTRES CHARGES A PAYER			4 548.60
31/12/2017 AN PRESIDENCE DU CAMEROUN 2017		* 7 565.85	
31/12/2017 AN CAMWATER E16032		240.00	
30/04/2018 AN PRESIDENCE DU CAMEROUN 2018		* 13 158.00	
31/05/2018 AN PRESIDENCE DU CAMEROUN 2017	2 796.07 *		
31/12/2018 AN PRESIDENCE CAMEROUN REP 2018	5 213.55 *		
31/12/2019 AN PRESIDENCE CAMEROUN 2017	497.14 *		
31/12/2019 AN PRESIDENCE CAMEROUN 2018	484.17 *		
31/12/2019 AN ANPE MALI E19023		144.00	
31/12/2020 AN PRESIDENCE CAMEROUN 2017	2 640.85 *		
31/12/2020 AN PRESIDENCE CAMEROUN 2018	5 765.87 *		
31/12/2020 AN REPRISE COM/CAMEROUNE 50%	1 663.10		
31/12/2021 EXT CHARGES S/ CP AU 31/12		1 912.30	
31/12/2021 BIL CIE E21014		73.20	
31/12/2021 BIL BTL E21024		120.00	
31/12/2021 BIL SNB E21025		144.00	
31/12/2021 BIL SPF E21028		132.00	
31/12/2021 BIL BTL E21030		120.00	
43861000 TAXE APPRENTISSAGE			1 831.13
31/12/2021 EXT AFDAS SOLDE 2021		1 464.13	
31/12/2021 EXT TA ECOLE 13.00% 2021		367.00	
43863000 FORMATION CONTINUE			1 320.72
31/12/2021 EXT AFDAS SOLDE 2021		1 320.72	

